



Newsletter

Date 06.07.2017
Embargo 06.07.2017, 11:00

Nr. 3/17

CONTENU

1. ARTICLE PRINCIPAL

Dispositifs médicaux en milieu hospitalier : comment faire baisser la facture ?

2. COMMUNICATIONS

- *Tarifs des analyses capillaires et contrôles relevant de la médecine du trafic : attention aux coûts élevés*
- *Prix de l'eau: Kreuzlingen suit la recommandation du Surveillant des prix*
- *Attestation de domicile pour l'achat d'un AG-Familia*

3. MANIFESTATIONS / INFORMATIONS

-



1. ARTICLE PRINCIPAL

Dispositifs médicaux en milieu hospitalier : comment faire baisser la facture ?

En Suisse, les prix des implants et d'autres dispositifs médico-techniques achetés par les hôpitaux sont de plus en plus souvent un sujet de débats politiques et médiatiques. Malheureusement, aucune analyse de ces prix n'est réalisée de façon régulière. Une étude du Surveillant des prix fait apparaître des écarts de prix non seulement par rapport à d'autres pays, mais également entre les hôpitaux et les cliniques suisses. Les recommandations du Surveillant des prix à l'intention des hôpitaux en matière de politique d'achat, formulées en 2008, sont toujours d'actualité. Grâce aux regroupements d'achats et au recours à des fournisseurs étrangers, les hôpitaux suisses pourraient considérablement réduire leurs dépenses pour les dispositifs médicaux.

Suite aux plaintes de certains hôpitaux suisses concernant des différences présumées des prix des dispositifs médicaux par rapport à l'étranger, la Surveillance des prix a ouvert, en juin 2016, une enquête auprès des principaux fabricants de dispositifs médicaux sélectionnés (appareils de thérapie et de diagnostic, implants et prothèses). L'objectif de l'enquête était une comparaison des prix recommandés des appareils susmentionnés en Suisse et dans les neuf pays européens suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Pays-Bas et Suède¹.

L'enquête n'est pas représentative pour les dispositifs médicaux dans son ensemble, le choix des dispositifs analysés étant très limité. En raison de la qualité des données disponibles, une comparaison internationale des prix n'a été possible que pour les quatre groupes de produits : électrocardiographes (ECG), échographes, défibrillateurs CRT-D et stimulateurs cardiaques CRT-P.

Pour les dispositifs médicaux en question, les résultats indiquent des écarts entre **les prix recommandés** par les fabricants en Suisse et à l'étranger de 14 % à 37%. Ces différences semblent plus importantes pour des implants (défibrillateurs et stimulateurs cardiaques) que pour les appareils de diagnostic (électrocardiographes et échographes)². La différence la plus marquée concerne les produits spécialisés tels que des stimulateurs cardiaques CRT-P qui sont vendus en Suisse en très petites quantités. Même si ces différences de prix ne semblent pas excessives, pour la majorité des produits, les prix suisses – déjà rien que les prix recommandés - sont les plus élevés en Europe.

En réalité, des prix recommandés ne sont que des prix indicatifs et ne doivent pas correspondre aux prix effectivement payés. Tandis que notre enquête porte sur les prix recommandés par les fabricants, **les prix effectivement pratiqués** sur le marché peuvent être au-dessus ou au-dessous des prix recommandés. Il existe des indications révélant que la différence des prix effectifs entre la Suisse et l'étranger soit bien plus grande. Selon Ricardo Avvenenti, directeur de la Centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale du CHUV et des HUG (CAIB), **certaines produits médicaux sont vendus deux à quatre fois plus cher sur le marché suisse que dans les pays voisins** (Source : *Compétence 4/2017*).

En effet, **les différents systèmes d'achat et structures du marché** permettent de trouver dans les pays voisins les mêmes dispositifs médicaux, d'un même fournisseur, tout en étant moins chers. En fonction du pays, les prix d'achat de ces produits sont négociés par les industriels avec l'Etat ou directement avec les hôpitaux (qui peuvent former des groupements d'achats). A titre d'exemple, en France, où les prix des médicaments et des dispositifs médicaux sont souvent considérablement plus

¹ Il s'agit des neuf pays mentionnés à l'art. 34a^{bis} de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) qui servent de référence pour l'établissement des comparaisons régulières des prix des médicaments en Suisse avec les prix pratiqués à l'étranger.

² L'électrocardiogramme (ECG) est un dispositif médical qui enregistre l'activité électrique du cœur et qui permet de diagnostiquer les pathologies cardio-vasculaire. L'échographe est un appareil diagnostique qui utilise des ultrasons afin de visualiser tous les tissus mous du corps humain.



bas qu'en Suisse, les prix sont fixés par le Comité économique des produits de santé (CEPS) par des conventions conclues avec les fabricants et/ou les distributeurs concernés, qui peuvent porter sur les volumes de ventes. En Allemagne, par contre, 80 % des hôpitaux font partie d'un groupement d'achat. Selon un expert de Roland Berger Strategy Consultants, ceci permet des économies entre 15 et 20% par rapport aux hôpitaux au Pays-Bas et en Suisse. **Dans certains groupes des produits, des économies allant même jusqu'à 80% ont été évoquées³.**

En comparaison internationale, **le marché suisse** a ses particularités. La structure du marché hospitalier et la taille des hôpitaux permettent d'expliquer une partie des écarts de prix observés. Par rapport aux pays voisins, en Suisse il y a plus de petits hôpitaux offrant une large palette des prestations. Les petits centres hospitaliers passent des commandes moins volumineuses et leur besoin d'un soutien technique lors de l'utilisation de dispositifs médicaux complexes peut s'avérer plus élevé. Par exemple, d'après de certains fabricants, il ne serait pas rare que, lors de l'implantation par exemple d'un stimulateur cardiaque, un chirurgien soit assisté d'un technicien de la firme qui a produit l'implant choisi pour l'intervention. Ceci augmente naturellement le prix d'achat final qui comprend le prix de l'implant et du soutien technique. De plus, ce n'est pas l'Etat mais les hôpitaux eux-mêmes qui sont chargés des achats médicaux et de négociations avec les industriels. Puisque les différents établissements hospitaliers n'achètent pas les mêmes volumes de produits, ceci explique également une partie des écarts entre les prix négociés.

Avec l'introduction d'un nouveau financement hospitalier en 2012, la nécessité du contrôle des coûts et de la recherche de matériel moins coûteux par les hôpitaux a gagné en importance. Les hôpitaux sont incités à se spécialiser et à se regrouper ce qui devrait permettre d'augmenter le volume d'achat par site. Il faut noter que depuis de longues années déjà, le nombre d'hôpitaux suisses tend à diminuer. Toutefois, ce processus n'est pas uniquement attribuable à la fermeture des hôpitaux mais aussi à la fusion juridique de plusieurs établissements. Entre 2000 et 2011, le nombre d'hôpitaux de soins généraux s'est réduit de 35%, tandis que le nombre de cliniques spécialisées est resté plus ou moins constant. Selon l'OFS, en 2015, la Suisse comptait 288 hôpitaux et cliniques, répartis en 40 hôpitaux de prise en charge centralisée, 66 hôpitaux de soins de base, 49 hôpitaux psychiatriques, 50 cliniques de réadaptation et 83 autres cliniques spécialisées.

Recommandations de la Surveillance des prix dans le domaine d'achats hospitaliers :

Les recommandations du Surveillant des prix à l'intention des hôpitaux, en matière de politique d'achat, formulées en 2008, sont en principe toujours d'actualité. Néanmoins, nous aimerions souligner cette fois plus particulièrement les trois points suivants :

1. Prise en compte des coûts d'implants dans les forfaits par cas SwissDRG

Afin de maintenir des incitations pour les hôpitaux à maîtriser leurs coûts, le Surveillant des prix recommande que les coûts d'acquisition pour des implants soient intégrés de manière générale, aussi à l'avenir, dans les forfaits par cas SwissDRG et pas facturés à part dans le cadre des rémunérations supplémentaires. Les exceptions seraient admises dans les rares cas où les coûts d'acquisition pour un implant sont particulièrement élevés.

2. Centralisation des achats

Dans plusieurs pays européens des groupements et des centrales d'achats hospitaliers se développent ces dernières années afin d'assurer l'approvisionnement en biens médicaux aux meilleures conditions du marché. Les acheteurs groupés jouent surtout sur les volumes pour obtenir des réductions de prix. Ceci permet également de faire jouer la concurrence entre fournisseurs. En Suisse, le nombre

³ Selon le communiqué de presse par *Roland Berger Strategy Consultants* du 9 septembre 2011, publié sur : <http://www.presseportal.de/pm/32053/2004446>.



d'hôpitaux qui s'approvisionnent dans le cadre de centrales d'achats est relativement petit. On estime que seulement 25% à 30% des hôpitaux font partie d'un groupement d'achats tels que CAIB, CADES, EGSK, Medsupply, Geblog ou Horego. Selon l'expert de *Roland Berger Strategy Consultants*, ils représentent actuellement environ 38% du marché⁴.

Le Surveillant des prix est convaincu que la centralisation des achats aurait permis à un plus grand nombre d'hôpitaux de bénéficier de rabais supplémentaires en raison des quantités commandées. Un exemple encourageant a été donné par la centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale (CAIB), agissant pour le compte des hôpitaux universitaires des cantons de Vaud et de Genève, qui estime qu'en centralisant leurs achats les deux hôpitaux ont réalisé en 10 ans des gains financiers de 50 millions francs au minimum. *Pour ces raisons, le Surveillant des prix recommande aux hôpitaux d'intensifier leurs efforts pour renforcer la collaboration et optimiser la politique d'achats. Ceci permettra de consolider leur position lors des négociations avec les entreprises d'ingénierie médicale et d'exploiter le grand potentiel d'économies.*

3. Recours aux importations parallèles

Afin que les hôpitaux puissent réduire leurs dépenses en dispositifs médicaux, le Surveillant des prix leur recommande de faire plus souvent appel aux fournisseurs étrangers. Aujourd'hui, les dispositifs médicaux peuvent être échangés librement en Europe. Depuis la promulgation de l'Ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim) en 1996, les dispositifs médicaux certifiés CE peuvent être introduits en Suisse sans entrave administrative.

En cas d'entrave à l'importation directe et parallèle de matériel médical en Suisse, le Surveillant des prix recommande aux hôpitaux de s'adresser à la Commission de la concurrence (COMCO) afin qu'elle intervienne contre le cloisonnement du marché suisse. L'enquête ouverte par la COMCO en mars 2015, concernant le marché des appareils à ultrasons, a révélé des accords illicites en matière de concurrence portant sur une protection territoriale absolue entre GE Healthcare (Allemagne) et GE Medical Systems (Suisse). Via l'accord à l'amiable, les deux filiales de GE se sont engagées à renoncer à l'avenir à tout accord qui exclut les ventes de commerçants allemands à des clients suisses à leur demande (ventes passives).

Or, les hôpitaux semblent réticents à recourir aux importations parallèles. Ils signalent notamment que des travaux de réparation ou d'entretien des équipements médicaux importés, ne seraient pas toujours garantis en Suisse. Dans ce contexte, il faut rappeler la révision de la Communication automobile par la COMCO en 2015. Afin de lutter contre le cloisonnement du marché suisse de distribution automobile, la COMCO a déclaré : «quel que soit le lieu d'achat d'un véhicule automobile, l'EEE ou la Suisse, les réparateurs agréés ont l'obligation de réparer tous les véhicules automobiles de la marque en question, d'honorer la garantie légale du constructeur ainsi que d'effectuer l'entretien gratuit et de réaliser les travaux nécessaires dans le cadre de campagnes de rappel, indépendamment du fait que ceux-ci aient été acquis auprès d'un distributeur agréé, par un intermédiaire agréé ou auprès d'un distributeur indépendant». Comme l'a montré l'exemple de l'automobile, une telle réglementation constitue une condition essentielle pour garantir un bon fonctionnement des importations parallèles. Une solution analogue dans le domaine des dispositifs médicaux utilisés en milieu hospitalier s'avère également nécessaire.

⁴ « Teure Krankenhäuser », une étude réalisée par *Roland Berger Strategy Consultants*, 2012.



RESUME

Résultats principaux:

- pour la majorité des dispositifs médicaux utilisés en milieu hospitaliers, les prix suisses sont les plus élevés en Europe ;
- grâce aux différents systèmes d'achat et structures du marché, les prix effectivement pratiqués dans les pays limitrophes seraient, pour certains produits médicaux, jusqu'à 80% plus bas.

Recommandation de la SPR à l'intention des hôpitaux :

1. Intégrer les coûts d'acquisition pour des implants de manière générale dans les forfaits par cas SwissDRG. Les exceptions seraient admises seulement si les coûts d'acquisition pour un implant sont particulièrement élevés.
2. Optimiser la politique d'achats hospitaliers dans le cadre des centrales d'achats.
3. Exploiter davantage les possibilités d'importations parallèles et en cas d'entrave à l'importation par des fabricants de technologie médicale la signaler immédiatement à la Commission de la concurrence (COMCO).

[Stefan Meierhans, Malgorzata Wasmer]



2. COMMUNICATIONS

Tarifs des analyses capillaires et contrôles relevant de la médecine du trafic : attention aux coûts élevés

Depuis le 1^{er} juillet 2014, tout conducteur soupçonné d'avoir des problèmes d'alcool pouvant avoir des effets sur la conduite doit prouver son aptitude à conduire en effectuant des examens qui relèvent de la médecine du trafic s'il souhaite conserver ou récupérer son permis de conduire. Cela implique aussi de devoir prouver une abstinence d'alcool, que l'on vérifie généralement à l'aide d'analyses capillaires. Cependant, ces analyses et ces contrôles relevant de la médecine du trafic reviennent chers aux personnes concernées, raison pour laquelle le Surveillant des prix a mené une étude de marché sur le sujet.

L'abstinence contrôlée est une étape obligatoire de la procédure administrative, qui est ouverte en cas de conduite en état d'ébriété en plus de la procédure pénale. Elle est ordonnée par les offices cantonaux de la circulation routière sur la base d'une évaluation de l'aptitude à conduire et dure, en règle générale, deux à trois ans. Les personnes concernées supportent la responsabilité et les coûts permettant de prouver leur abstinence.

Les contrôles d'abstinence relevant de la médecine du trafic comprennent, entre autres, des analyses capillaires de l'éthylglucuronide (EtG), une méthode standard de détection de l'alcool à répéter normalement tous les six mois. En Suisse, seuls sept instituts remplissent les critères techniques permettant de les réaliser : l'Institut für Rechtsmedizin (IRM) de l'Université de Zurich, l'Institut de médecine légale de l'Université de Berne, l'IRM de l'Université de Bâle, l'IRM de l'hôpital cantonal d'Argovie, l'IRM de l'hôpital cantonal de Saint-Gall, le Centre Universitaire Romand de Médecine Légale, Lausanne-Genève (CURML), ainsi que l'Istituto Alpino di Chimica e di Tossicologia (IACT) à Olivone, au Tessin. D'après les offices cantonaux de la circulation routière et les instituts, les personnes concernées ont le libre choix du prestataire pour le contrôle d'abstinence (exception faite du Tessin).

Le Surveillant des prix a comparé entre eux les prix des seules analyses capillaires et les prix des contrôles d'abstinence relevant de la médecine du trafic dans leur ensemble (cf. figure 1). Les prix sont fixés en fonction de divers modèles tarifaires (forfaits, prestations individuelles, TARMED) et ne couvriraient, d'après les instituts, que les dépenses encourues.

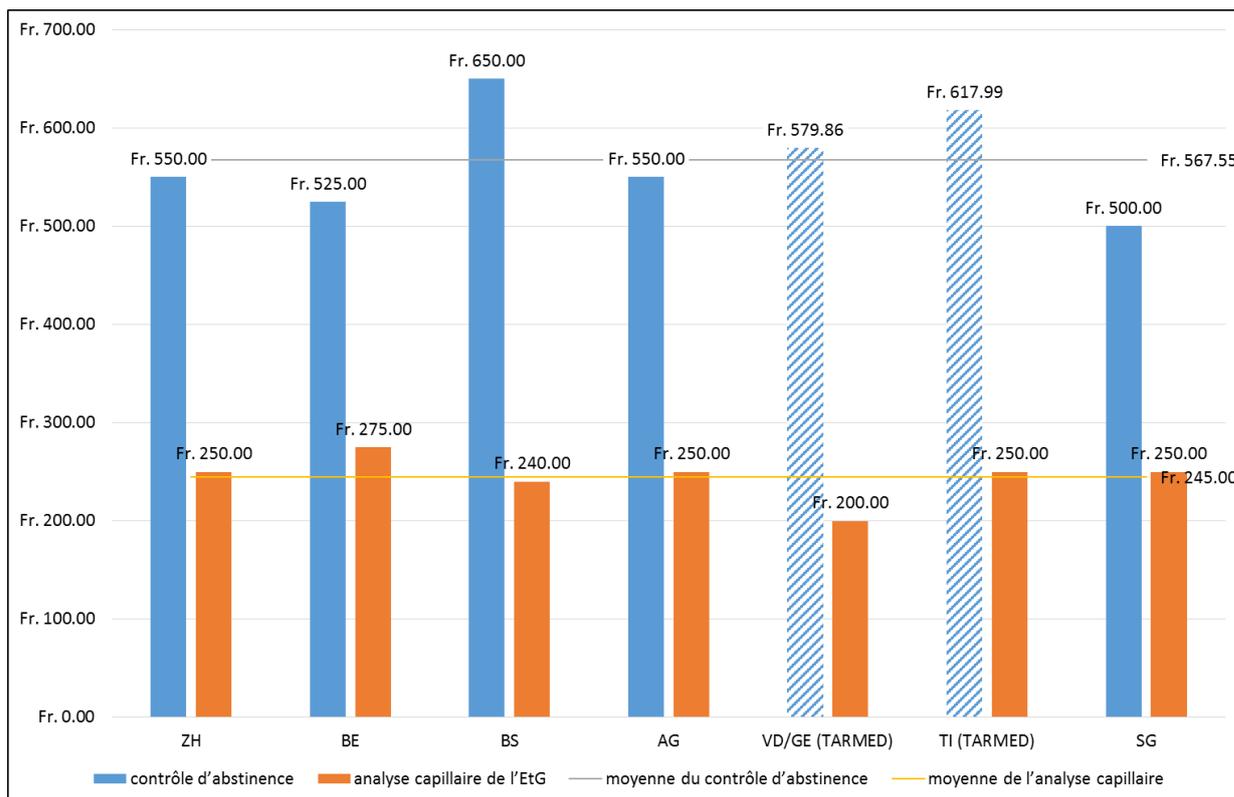


Figure 1 : Prix des contrôles d'abstinence et des analyses capillaires de l'EtG

Les prix des contrôles d'abstinence relevant de la médecine du trafic vont de 500 CHF (Saint-Gall) à 650 CHF (Bâle). En Suisse, un contrôle coûte en moyenne 567.55 CHF. Les prix présentent une dispersion relativement faible, avec un écart-type de 48.53 CHF (coefficient de variation de 8,55 %). Il convient de considérer avec prudence les tarifs du CURML et du Tessin, qui facturent leurs prestations sur la base du TARMED. Le prix de l'examen varie donc en fonction des charges effectives.

Les prix des analyses capillaires de l'EtG sont compris entre 200 CHF (CURML) et 275 CHF (Berne). En Suisse, il faut déboursier en moyenne 245 CHF pour un test capillaire de l'ETG. Ici aussi, la dispersion des prix est relativement faible, avec un écart-type de seulement 20.87 CHF (coefficient de variation de 8,52 %).

Les prix suisses des analyses capillaires de l'EtG sont difficilement comparables avec ceux de l'étranger, car les dispositions légales sont très différentes. En Allemagne, par exemple, il est possible de prouver l'abstinence d'alcool au moyen d'analyses urinaires ou capillaires en cas d'enquête relevant de la médecine du trafic afin de vérifier l'aptitude à la conduite. Les tests capillaires doivent être effectués tous les 3 mois. L'obligation d'abstinence dure normalement 6 à 18 mois. Une demande du Surveillant des prix auprès des laboratoires⁵ autorisés à effectuer ce type d'analyses laissent supposer que les prix des tests capillaires de l'EtG varient bien plus en Allemagne qu'en Suisse. Les prix des laboratoires allemands oscillent entre 96.39 EUR et 275 EUR par analyse, le prix moyen étant de 159.65 EUR. Certains prestataires allemands proposent donc des tests capillaires de l'EtG bien moins chers que les prestataires suisses.

Conclusion :

Dans la plupart des cas, les prix des prestataires suisses d'analyses capillaires de l'EtG et les prix des contrôles d'abstinence relevant de la médecine du trafic ne sont pas très différents les uns des autres. Dans le cas d'un contrôle sur deux ans, il faut déboursier en Suisse en moyenne 2270.20 CHF pour prouver son abstinence, dont 980 CHF d'analyses capillaires. En théorie, les personnes concernées

⁵ 24 laboratoires autorisés ; taux de réponse : 33,33 %.



ont cependant le libre choix du prestataire qui effectuera l'analyse capillaire et contrôle d'abstinence. Des laboratoires allemands proposent des tests capillaires bien plus avantageux.

[Stefan Meierhans, Kaspar Engelberger]

Prix de l'eau: Kreuzlingen suit la recommandation du Surveillant des prix

Par lettre du 6 avril 2017, les Technischen Betriebe Kreuzlingen ont consulté le Surveillant des prix sur la hausse des prix de l'eau envisagée. Le Surveillant des prix a analysé l'augmentation des prix et est arrivé à la conclusion que le préfinancement prévu était trop élevé. Le 28 avril 2017, il a donc recommandé au Stadtrat de Kreuzlingen de limiter d'un tiers la hausse prévue. Cette recommandation a été suivie.

[Agnes Meyer]

Attestation de domicile pour l'achat d'un AG-Familia

Un annonceur domicilié dans la commune de Schöffland (AG) s'est plaint auprès du Surveillant des prix du fait qu'il a dû payer Fr. 20.- pour obtenir l'attestation de domicile nécessaire à l'achat d'un AG-Familia. La commune de Schöffland a répondu à nos questions comme suit :

En principe, les coûts de l'établissement d'une attestation de domicile se montent à Fr. 20.-. Néanmoins, si la personne mentionne le fait qu'elle a besoin de cette attestation pour l'achat d'un AG-Familia, elle sera rendue attentive au fait qu'un formulaire spécial, sur la base duquel l'attestation de domicile est gratuite, est disponible chez les CFF. La commune souhaite s'excuser auprès de son citoyen, lequel peut passer au bureau communal pour se faire rembourser le montant de Fr. 20.-.

[Manuela Leuenberger]

3. MANIFESTATIONS / INFORMATIONS

-

Contact/questions :

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02

Beat Niederhauser, Chef de bureau, tél. 058 462 21 03